



## République Française

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 23 FEVRIER 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 février 2021, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

### Etaient présents ou représentés :

#### Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

#### Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

#### Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

#### Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

#### Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL

#### Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

#### Commune du Sappey

M. Pierre GAL

#### Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

#### Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

#### Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

#### Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

#### Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

**Quorum :** nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

**Secrétaire de séance :** M. Cédric DECHOSAL

**Date d'affichage :** 25 FEV. 2021

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Envoyé en préfecture le 24/02/2021

Reçu en préfecture le 24/02/2021

Affiché le 25 FEV. 2021

ID : 074-247400112-20210223-D\_2021\_08-DE

2021-08 FINANCES/RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Monsieur le Président expose les grandes lignes du rapport d'orientation budgétaire joint en annexe, qui intègre les 5 budgets de la collectivité : Budget Général, Budget Eau, Budget Assainissement, Budget de la Zone des Voisins, Budget « Usse et Bornes ».

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1,

Vu le rapport d'orientation budgétaires de la collectivité annexée,

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatifs à l'exercice 2021, sur les 5 budgets de la collectivité

Acte certifié exécutoire le :  
Le Président  
Xavier BRAND





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## 2021

### Préambule

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Ce Rapport d'Orientation budgétaire intègre les 5 budgets de la collectivité : Budget Général, Budget Eau, Budget Assainissement, Budget de la Zone des Voisins, Budget « Usse et Bornes ».

### **1. ELEMENTS DE CONTEXTE ECONOMIQUE** **L'INTERNATIONAL ET L'EUROPE**

La sortie du "grand confinement", même en ordre dispersé, a entraîné partout un net rebond de l'activité. C'est maintenant la durée et l'ampleur de ce rebond qui posent question, d'autant que l'incertitude entourant la pandémie de Covid-19 reste forte. Des signes d'essoufflement apparaissent alors que les effets négatifs du choc initial de la crise sanitaire sur les entreprises et in fine sur l'économie n'ont pas encore donné leur pleine mesure.

Après le choc initial de la crise sanitaire, la sortie du confinement, progressive et différente selon les pays, a entraîné partout un net rebond de l'activité. Mais la durée et l'ampleur de ce rebond restent incertaines, comme l'évolution de la pandémie.

### 1. Les mécanismes contraires du rebond post-confinement et des effets retards de la crise

Avec la levée du confinement, deux mécanismes contraires sont à l'œuvre. A très court terme, le retour au travail et le déblocage de l'épargne forcée des ménages provoquent un rebond qui, aux Etats-Unis et en zone euro, est plus marqué pour la consommation que la production, à l'inverse de la Chine.

Plus long à produire ses effets et plus durable, le second mécanisme résulte de l'impératif pour les entreprises d'assurer leur survie suite au choc de la crise sur leur bilan et alors que l'incertitude perdure, avec à la clé une baisse de l'investissement et une compression des coûts, des effectifs notamment.

### 2. Un contexte économique structurellement déprimé malgré des taux de croissance élevés en 2021

Pour l'ensemble des pays hors OCDE, y compris la Chine, la croissance serait de 8,7% en 2021 après un recul de 3,6% en 2020. La Chine retrouverait une croissance du PIB de 7,9% en 2021, après 0,9% en 2020. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la croissance serait de 4,7% en 2021 après -5,9% en 2020. En France, au recul du PIB de 9,0% en 2020 succéderait une croissance annuelle de 7,1% en 2021.

Partout, la croissance cumulée sur 2020 et 2021 resterait sensiblement au-dessous de ses tendances antérieures. Cet écart ne serait pas comblé à l'horizon des perspectives à moyen terme.

### 3. Puissance et limites des soutiens publics

Face à la crise les soutiens publics sont inédits ce qui pose la question de leurs limites. Les banques centrales sont déjà confrontées au rendement décroissant des politiques monétaires et il est difficile de savoir jusqu'où elles pourront prendre en charge l'envolée des déficits publics faute de références passées comparables.

## LA FRANCE

### 1. L'épidémie de covid-19 s'inscrit dans la durée

Sur le plan épidémiologique, le scénario d'une épidémie ponctuelle, qui aurait disparu à la faveur de l'été, semble écarté. Après une accalmie, la circulation du virus rebondit, en France comme dans beaucoup de pays. A côté des « gestes barrières », les mesures d'endiguement plus restrictives et qui affectent plus directement l'activité économique (fermetures de bars, de restaurants, de salles de sport, etc.) sont, à ce stade, davantage ciblées qu'au printemps. Le transport aérien de voyageurs reste quant à lui très affecté, comme depuis le début de la crise sanitaire.

### 2. Les enquêtes de conjoncture sont teintées d'inquiétude, en particulier dans les services

En septembre, la poursuite de l'amélioration du climat des affaires en France tient surtout, dans la plupart des secteurs, à l'amélioration du jugement sur la production passée, tandis que les perspectives d'activité pour les trois prochains mois sont en retrait, selon les chefs d'entreprise interrogés dans les enquêtes de conjoncture. En particulier, dans les services, le solde d'opinion relatif à l'activité future n'a pas encore retrouvé sa moyenne de longue période, alors que c'est le cas dans l'industrie.

La confiance des ménages n'a quant à elle pas rebondi depuis avril dernier. L'indicateur qui la synthétise reste tout de même plus élevé que pendant la grande récession de 2008-2009, mais les inquiétudes relatives au chômage atteignent des niveaux comparables. De plus en plus de ménages considèrent qu'il est opportun d'épargner.

### 3. Les prévisions pour la fin de l'année deviennent plus incertaines

Comme depuis le début de la crise sanitaire, c'est l'évolution de l'épidémie qui devrait en grande partie conditionner celle de l'activité économique des tous prochains mois. Le ciblage plus fin des mesures d'endiguement devrait toutefois amoindrir leur impact économique, notamment par rapport au confinement général du printemps dernier. Les signaux mobilisables pour prévoir l'activité sur 2021 sont seulement partiels à ce stade :

- Les enquêtes de conjoncture pointent des perspectives d'activité en retrait, mais il est difficile de traduire quantitativement ce message qualitatif compte tenu de la singularité de cette situation potentiellement très évolutive;
- La plupart des données à haute fréquence mobilisées au printemps dernier ont été utiles pour suivre des mouvements soudains et de grande ampleur, mais se prêtent moins à l'évaluation de mesures de restrictions plus ciblées. Les montants agrégés de transactions par carte bancaire, ainsi que certains indicateurs de requêtes sur les moteurs de recherche, suggèrent tout de même un ralentissement de la consommation des ménages en septembre.

### 4. Le risque d'une pause, voire d'une rechute

Après le vif rebond associé au déconfinement (+ 16 % prévu au troisième trimestre, après - 13,8 % au deuxième et - 5,9 % au premier), l'activité économique a marqué le pas en fin d'année sous l'effet de la résurgence de l'épidémie.

Dans ce cas de figure, le PIB français resterait, en fin d'année, 5 % en deçà de son niveau d'avant-crise, comme en moyenne pendant l'été.

Cette prévision pour l'automne reflète la grande incertitude qui caractérise les prochains mois. Un durcissement durable des restrictions sanitaires pourrait ainsi provoquer une nouvelle contraction du PIB au quatrième trimestre. Inversement, si la situation sanitaire se stabilisait, l'évolution du PIB pourrait être positive en fin d'année.

Au total sur l'année 2020, la prévision de contraction du PIB reste de l'ordre de - 8,3 %.

### 5. L'emploi et le pouvoir d'achat des ménages baisseraient en 2020, mais beaucoup moins que l'activité économique

Environ 840 000 emplois, dont près de 730 000 emplois salariés, seraient perdus en 2020. Ce net recul (de l'ordre de - 3 % en moyenne annuelle) serait cependant beaucoup moins marqué que celui du PIB, du fait tout à la fois du dispositif d'activité partielle, ponctuel ou de plus longue durée, mais aussi d'un phénomène de rétention de main-d'œuvre de la part de certaines entreprises qui conserveraient à ce stade une grande partie de leurs effectifs malgré la contraction de leur activité.

Le halo autour du chômage, qui avait bondi pendant le confinement compte tenu des difficultés à rechercher un emploi pendant cette période, se réduirait avec pour contrepartie une forte hausse du chômage au second semestre. Le taux de chômage bondirait dès le troisième trimestre et atteindrait 9,7 % en fin d'année.

L'inflation serait nulle en glissement annuel en décembre et limitée à un demi-point en moyenne annuelle en 2020. Compte tenu par ailleurs des divers dispositifs mis en place pour préserver les revenus, le pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation ne baisserait « que » d'un point sur l'année 2020, tout en sachant que ce chiffre macroéconomique agrège des situations individuelles très disparates.

Avec le rebond de la consommation - même atténué en fin d'année - le taux d'épargne des ménages qui avait quasiment doublé au deuxième trimestre (du fait d'une épargne forcée) reviendrait autour de 17 % au second semestre, un niveau légèrement supérieur à celui d'avant-crise.

## 6. Une situation économique contrastée, selon les secteurs d'activité et selon les territoires

L'impact de la crise dépend étroitement du degré d'exposition de chaque secteur d'activité aux mesures d'endiguement sanitaire. Cette *Note de conjoncture* donne quelques coups de projecteur sur ceux des secteurs qui sont particulièrement affectés.

Dans l'industrie, le secteur aéronautique a ainsi grandement contribué à la chute des exportations de biens manufacturés. Mais les services sont globalement plus affectés que l'industrie : en particulier, l'hébergement-restauration, les transports de voyageurs et les activités culturelles, qui représentent au total, dans leur partie marchande, de l'ordre de 8 % de la valeur ajoutée, apparaissent pénalisés de manière potentiellement durable et devraient concentrer au second semestre l'essentiel des pertes d'emplois.

Cette hétérogénéité sectorielle se double d'une hétérogénéité territoriale. Par exemple, si l'activité touristique des résidents français a pu cet été retrouver voire dépasser son niveau de l'an passé dans certaines régions littorales ou peu densément peuplées, les métropoles ont à l'inverse été pénalisées par le recul des dépenses des touristes français, conjugué à la forte chute du nombre de touristes étrangers.

L'épidémie a ainsi rebattu les cartes entre les secteurs d'activité et entre les territoires, mais il est trop tôt, compte tenu de l'incertitude qui subsiste, pour dire quelle part de ces recompositions sectorielles ou territoriales est susceptible d'être pérenne.

## 2. ELEMENTS DE CONTEXTE COLLECTIVITES LOCALES

### LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET LE FPIC

L'élaboration du budget primitif 2021 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève cette année à environ 27 milliards d'euros malgré le contexte économique lié au COVID-19. Les entités du bloc communal (communes et EPCI) se partagent cette année environ 18,4 milliards d'euros soit plus de la moitié de cette enveloppe.

La dotation d'intercommunalité a été réformée en profondeur l'année dernière :

Deux changements majeurs visant à simplifier l'enveloppe de répartition de la dotation d'intercommunalité ont été mis en place avec cette réforme :

- La fin de la différenciation entre les catégories juridiques d'EPCI (CCFA, CCFPU, CA...). Il n'y a désormais plus qu'une seule enveloppe de répartition entre l'intégralité des EPCI, ce qui stabilisera la répartition de cette dotation ;
- La fin du mécanisme d'enveloppe brute et nette avant et après prise en compte de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) rendant imprévisible la dotation d'intercommunalité pour les EPCI.

Désormais l'enveloppe de répartition des EPCI est composée de la manière suivante : enveloppe totale répartie l'année précédente + 30 M€. Ce mode de calcul sera reconduit chaque année, cela veut par conséquent dire que l'enveloppe de dotation d'intercommunalité augmentera continuellement.

Concernant le mode de calcul, le Projet de Loi de Finances pour 2019 détaille les nouveaux modes de calcul de cette dotation, celui-ci se fait en deux temps :

- La détermination d'un complément. Avant même tout calcul de cette dotation le législateur a décidé, afin de limiter au maximum les écarts, d'octroyer un complément à tous les EPCI qui disposaient en 2018 d'une dotation d'intercommunalité par habitant inférieure à 5 € ;
- Le calcul « propre » de la dotation d'intercommunalité.

Le montant de la dotation d'intercommunalité versé à l'EPCI sera égal à la somme entre le complément et le montant « propre » de dotation d'intercommunalité.

## LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Sur le plan fiscal, on rappellera comme évolution majeure pour l'année 2018 la réforme de la taxe d'habitation qui consiste à mettre en place un dégrèvement progressif de cotisation TH pour les contribuables éligibles (en fonction de seuils de revenus). La LFI 2020 reprend ces éléments en étayant les modalités de suppression et de remplacement de la TH.

La suppression de la TH devrait se déployer sur la période 2021 - 2023 mais les collectivités en perdront le produit dès 2021. Elle ne concernera que les résidences principales, les collectivités conserveront donc les produits de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

En 2021, le dégrèvement « Macron » prendra en compte dans son calcul le taux TH global 2017 et les abattements 2019.

La suppression de la TH des résidences principales impliquerait de compenser les collectivités : les communes recevraient l'intégralité du taux départemental de TFPB ainsi qu'une dotation de compensation tandis que les EPCI recevront une fraction dynamique de produit de TVA.

## LES AUTRES MESURES RELATIVES A LA LFI 2021

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics, ont présenté le projet de loi de finances 2021 (LFI 2021).

Ce projet de loi de finances est le budget de la relance avec :

- La concrétisation de la baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production à compter de 2021 (20 milliards d'euros sur deux ans);
- La confirmation des engagements déjà pris par le Gouvernement en matière de baisse des impôts des Français, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales engagée en 2018, et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés ;
- L'ouverture de 36,4 milliards d'euros pour les trois grandes priorités du plan de relance : l'écologie, la cohésion et la compétitivité ;
- La poursuite d'une logique partenariale et soutien aux recettes des collectivités territoriales.

Concernant plus précisément les collectivités territoriales avec :

- L'engagement de l'État auprès des territoires avec des actions pour la ruralité (poursuite du déploiement des France Services ...) et pour les quartiers (cités éducatives...);
- Les finances des collectivités territoriales avec l'augmentation du concours de l'État aux collectivités locales pour soutenir l'investissement, la DGF, la compensation de la baisse des impôts de production.

Près de 2,3 milliards d'euros ont été votés pour aider les collectivités locales à compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire : fonds de stabilité des départements renforcé, nouveaux crédits pour soutenir l'investissement des régions et clause de sauvegarde pour le bloc communal reconduite en 2021 à hauteur de 200 millions d'euros...

Cette clause de sauvegarde, prolongée sur amendement des députés (nouvelle fenêtre), a été mise en place par la troisième loi de finances rectificative du 30 juillet 2020.

Parmi les mesures introduites lors du débat parlementaire, figure également la suspension jusqu'au 16 février 2021 du jour de carence pour les agents publics arrêtés en raison du Covid-19. Cette dérogation, applicable aux agents publics et salariés ne peut être prévue que pour les traitements, rémunérations et prestations afférentes aux congés de maladie directement en lien avec le risque qui a conduit à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

A compter de 2021, il est institué un prélèvement sur les recettes de l'Etat destiné à compenser aux collectivités dotées d'une fiscalité propre la perte de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises.

La compensation de la perte de recettes de TFB et de CFE est égale, chaque année et pour chaque collectivité, au produit obtenu en multipliant la perte de bases par le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties appliqué en 2020 dans la collectivité.

## LES REGLES DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : "*Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice*".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

- La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.
- La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire : le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la Collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le Préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.



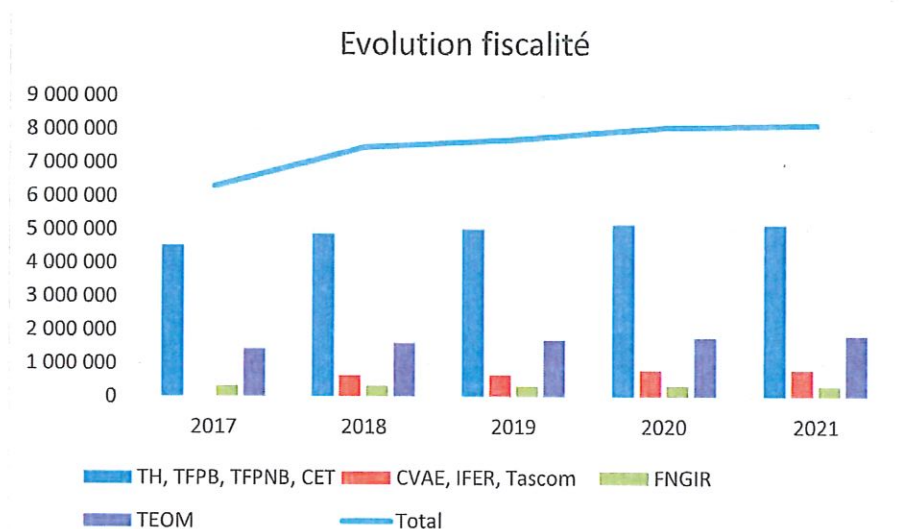
### 3. LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

#### L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

##### La fiscalité directe

##### L'évolution des recettes fiscales de la collectivité

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la collectivité.



Les ressources fiscales directes de l'EPCI ont évolué à la hausse ces dernières années grâce au dynamisme fiscal (en particulier sur les impôts ménages -TH, TF et TFNB), qui progressent de près de 4 % par ans sur les dernières années. Sur l'année 2021, une stagnation est attendue sur certaines recettes fiscales (sur les impôts économiques du fait de la crise Covid, mais également du fait de la réforme de la TH) mais la progression importante des impôts ménages et de la TEOM devrait maintenir une dynamique de ressource positive (ce qui est rare dans les collectivités).

Produit fiscal	2017	2018	2019	2020	2021
TH, TFPB, TFPNB, CET	4 531 239	4 874 197	5 018 427	5 172 097	5 241 198
CVAE, IFER, Tascom	-	649 823	654 432	798 934	812 281
FNGIR	331 647	331 291	331 545	331 545	331 545
TEOM	1 449 195	1 624 445	1 700 929	1 775 363	1 846 378
Total	6 312 081	7 479 756	7 705 333	8 077 939	8 231 401

## La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

### La dotation globale de fonctionnement

Les recettes en dotations et participations de la collectivité (chapitre 74 hors compensations fiscales) représentent 28 % des recettes totales en 2020. La collectivité ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci. La dotation globale de fonctionnement fait partie de ce chapitre de recettes. Cette dotation est particulièrement élevée au regard d'autres EPCI, du fait de l'histoire particulière de la CCPC.

La DGF de l'EPCI est composée des éléments suivants :

- **La Dotation d'intercommunalité (DI) :** Le montant total de la dotation d'intercommunalité est égal à la somme entre le complément et le montant de dotation d'intercommunalité calculé (base + péréquation + garantie - écrêtement). Les montants de Contribution au Redressement des Finances Publiques ne sont plus pris en compte car le législateur prend en compte dans l'enveloppe de répartition l'enveloppe nette de dotation d'intercommunalité.
- **La Dotation de compensation (DC) :** Elle correspond à l'ancienne compensation part salaire et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle. Cette dotation est écrêtée chaque année dans le cadre du financement de la hausse des dotations de Péréquation.

La Dotation Globale de Fonctionnement devrait évoluer légèrement à la baisse sur 2021 (perte de 10k€) avec un montant de 2028k€.

### Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

La CCPC est contributeur au titre du FPIC (344k€ en 2020, ce qui est une nette baisse par rapport à l'année précédente = -30k€ et 348k€ sont attendus en 2021).

## Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement devraient progresser en 2021 par rapport à 2020. Elles sont composées :

- Des atténuations de charges (remboursement maladies personnel essentiellement)
- Des produits des services, du domaine et des ventes (recettes piscines et bibliothèques, dotations cartes transport scolaire, reversement inter-budgets)
  - o L'impact de la crise sanitaire a été très fort sur les recettes tarifaires du centre nautique. Si la situation à l'été 2021 le permet, une ouverture plus large permettrait d'augmenter les recettes.
- Des autres produits de gestion courante (soutien à la valorisation des déchets, locations diverses)
- Des recettes exceptionnelles (valorisation des déchets)
- Des autres dotations (FCTVA, subvention réunion transports scolaires, subventions département, CAF, fonds genevois ...) :
  - o Les participations ont chuté du fait d'un arrêt maladie au RAM,
  - o Les fonds genevois ont connu sur 2020 une augmentation conséquente (passage de 658k€ à 783k€). Sur 2021, une augmentation de taux est attendu (passage de 9% à 10%) mais du fait de l'impact de la crise sanitaire une perte de 40k€ est anticipée.
- Des autres impôts et taxes (TEOM, FNGIR, taxes de séjour), qui sont variables :
  - o La TEOM progresse fortement (plus de 4% / an) sous l'effet de la croissance
  - o Le FNGIR est stable.
  - o La Taxe de Séjour est fortement affectée par la crise sanitaire, impactant de fait les finances de l'Office du Tourisme ; mais dans la mesure où ce dernier a une situation patrimoniale confortable, aucun complément de financement n'a été demandé afin de couvrir la perte de recettes.

## Synthèse des recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2021 BUDGET GENERAL

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes réelles</b>	<b>10 684 723</b>	<b>11 961 422</b>	<b>12 389 171</b>	<b>12 769 105</b>	<b>12 758 563</b>
Impôts et taxes	4 531 239	5 524 020	5 672 859	5 971 031	5 971 273
TEOM	1 450 477	1 628 697	1 700 929	1 775 363	1 842 827
FNGIR	331 647	331 291	331 545	331 545	331 545
Taxe de séjour à reverser			47 414	30 456	20 000
DGF	1 943 419	1 972 715	2 005 922	2 038 094	2 028 094
Compensations fiscales	319 417	205 162	227 750	223 195	218 731
Participations diverses hors DGF et compensations /CFG	648 296	682 833	738 909	696 000	700 000
Fonds frontaliers	412 649	523 238	658 483	783 704	746 981
Produits de gestion courante (75)	439 922	439 147	330 636	376 351	376 351
Revenus du domaine (70)	481 408	536 589	579 776	448 560	448 560
Atténuations de charges 013	98 051	95 013	55 403	64 201	64 201
Produits exceptionnels	24 148	18 668	39 545	30 605	10 000

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2020 à un montant total de 12 769 105 € contre 12 758 563 € prévus en 2021.

## LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement ont connu sur 2020 une très légère augmentation (+0,14% par rapport à 2019) qui s'explique par :

- la situation sanitaire, qui a notamment conduit à la réduction d'ouverture de certaines activités,
- la situation de fin de mandat, qui a limité fortement les actions de développement et projets,
- Plusieurs absences au niveau des ressources humaines, non remplacées.

Sur 2021, la projection conduit à un « rebond » logique, qui s'explique par :

- La relance des activités, avec notamment une projection d'ouverture habituelle au centre nautique,
- La relance de nouveaux projets, qui se traduit financièrement par plusieurs études et projets (AOM ; tourisme, économie...) et par des coûts nouveaux : aides aux entreprises, coûts liés à la crise sanitaire,
- Une « remise à niveau » des ressources humaines, avec également des recrutements complémentaires : ATSEM volante, poste Bureau d'étude technique, chef de projet « petites villes de demain »,
- La mise en service du nouveau gymnase.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Dépenses réelles</b>	<b>8 528 536</b>	<b>9 407 502</b>	<b>9 398 937</b>	<b>9 412 204</b>	<b>9 989 933</b>
Charges à caractère général	4 190 459	4 442 436	4 352 264	4 453 858	4 878 397
Charges de personnel	2 612 582	2 653 247	2 639 459	2 524 149	2 709 552
Charges d'intérêt	375 593	345 056	372 102	365 013	337 941
Attributions de compensations (AC)		590 629	590 629	590 629	590 629
FPIC	334 363	356 288	374 512	344 633	348 079
Taxe de séjour reversée			47 414	30 456	20 000
Autres charges de gestion	1 015 045	1 018 465	1 012 557	1 093 466	1 105 335
Charges exceptionnelles	494	1 380	10 000	10 000	

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 412 204€ en 2020 ; elles devraient s'élever à 9 989 933€ en 2021, dont :

- 60% de charges de gestion (011+65)
- 27% de charges de personnel.

## REPARTITION DES COÛTS PAR THEMATIQUE

En réaffectant les charges générales, l'activité de la Communauté de Communes se répartit comme suit :

- La « part d'activité CC » correspond à la répartition des dépenses
- Le « Déficit du service » correspond à la répartition du déficit d'activité, une fois déduites les recettes du service et recettes dédiées (par exemple TEOM ou participation publique)

THEMATIQUE		PART DE L'ACTIVITE CC	DEFICIT DU SERVICE	% TAGE DEFICIT
BUDGET EAU	1 200 000 €	14,63%	0 €	0%
BUDGET ASSAINISSEMENT	750 000 €	9,14%	0 €	0%
ORDURES MENAGERES	1 395 063 €	17,01%	0 €	0%
VOIRIE	85 133 €	1,04%	-32 048 €	2%
EAUX PLUVIALES	30 808 €			
VOIRIE	54 265 €			
<b>SCOLAIRE</b>	<b>1 896 831 €</b>	<b>23,13%</b>	<b>-1 819 093 €</b>	<b>46,36%</b>
CULTURE	248 632 €	3,03%	-245 957 €	6,27%
BIBLIO	120 973 €		-115 225 €	
MUSIQUE	127 659 €		-127 552 €	
SPORT	853 131 €	10,40%	-683 919 €	17,43%
CANUDO	397 432 €		-235 102 €	
GYMNASE	24 333 €		-24 333 €	
FISCINESEA	175 845 €		-107 505 €	
STADES	255 520 €		-255 520 €	
TRANSPORTS	548 200 €	6,68%	0	0%
AMENAGEMENT ET DEV DURABLE	124 505 €			
dont rivière =	100 188 €	1,52%	-120 224 €	3,06%
TOURISME	140 350 €	1,71%	-128 004 €	3,26%
OT	113 095 €			
Bistroi	27 255 €			
ECONOMIE	45 408 €	0,55%	-45 408 €	1,16%
SOCIAL	455 938 €	5,56%	-455 938 €	11,62%
MISSION LOC	17 905 €		-17 905 €	
GENSOY	54 327 €		-54 327 €	
PERSAGEES	50 180 €		-50 180 €	
PETITENF	222 974 €		-24 500 €	
RAM	110 553 €		-55 322 €	
LOCAUXMAD / partenaires divers	458 218 €	5,59%	-343 588 €	8,76%
CSECOUR	428 493 €			
GENDAR	14 734 €			
LOCAUXASSO	5 393 €			
POSTE	9 572 €			
TRESORERIE	2 027 €			

CHARGES AFFECTEES S : 8 201 407 €

ess ajoutent des charges générales de la structure

2 090 101 € (hors aménagement et investissement)

## SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

	Résultat FONCTIONt	Résultat INVESTISSt	Report N-I (fct+invst)	Restes à Réaliser (recettes- dépenses)	Résultat de l'année (RAR inclus)
Budget général	1 978 245	- 2 898 227	4 359 764	-2 674 927	764 855
Budget eau	887 739	255 133	1 206 444	-324 041	2 025 275
Budget assainissement	1 184 463	-737 948	275 015	- 712 864	8 666
Budget « Usse et Bornes »	66 334	0	121 322	0	187 656
Budget « Zone des Voisins »	0	- 20 178	- 25 266	0	- 45 444
<b>Total</b>					<b>2 941 008</b>

La situation du budget général est plutôt positive, avec une épargne qui remonte nettement (26% d'épargne brute) ; mais la situation est « anormalement saine » du fait de la situation spécifique de l'année 2020.

### Report du BG (à reprendre au BS) =

RAR dépenses = 5 262k€  
 RAR recettes = 2 597k€  
 report de clôture hors RAR = 3 440k€

La perspective 2021 reste assez bonne, avec un taux d'épargne brute de 21,70%, qui reste supérieur aux années antérieures à 2018 et un résultat de clôture important (3 440k€). Avec une hypothèse d'emprunt de 2 500k€, la capacité d'investissement sur 2021 est estimée à 7 265k€.

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Epargne Brute (EB = RF hors cessions - DF)</b>	<b>2 156 187</b>	<b>2 553 920</b>	<b>2 990 234</b>	<b>3 356 901</b>	<b>2 768 630</b>
<i>Taux d'épargne brute :</i>	<i>20,18%</i>	<i>21,35%</i>	<i>24,14%</i>	<i>26,29%</i>	<i>21,70%</i>
Remboursement capital dette	1 068 271	1 114 055	1 320 000	1 381 641	1 343 384
<b>Epargne Nette</b>	<b>1 087 916</b>	<b>1 439 865</b>	<b>1 670 234</b>	<b>1 975 260</b>	<b>1 325 246</b>
<i>Taux d'épargne nette :</i>	<i>10,18%</i>	<i>12,04%</i>	<i>13,48%</i>	<i>15,47%</i>	<i>10,39%</i>
<b>DETTE TOTAL</b>				<b>24 933 280</b>	<b>23 739 896</b>
<i>Ratio de désendettement (en années) vigilance = 10 ans</i>				<i>7,43</i>	<i>8,57</i>
<b>Capacité de financer de l'investissement</b>				<b>3 440 000 Clôture</b>	<b>1 325 246 épargne nette</b>
				<b>2 500 000 emprunts?</b>	
				<b>capacité = 7 265 246 TOTAL</b>	

La communauté de communes est confrontée à un endettement élevé du fait d'une croissance démographique soutenue depuis plusieurs années, qui l'oblige à réaliser des équipements publics de proximité (réseaux, écoles équipements culturels et sportifs).

Bien qu'elles restent significatives sur certains projets, les subventions d'équipement ont tendance à se raréfier : c'est l'un des enjeux à venir que d'arriver à se repositionner sur des lignes de financement afin d'accompagner le développement de nouveaux projets.

Enfin, les financements liés à la fiscalité de l'urbanisme qui permettraient de mieux répartir la charge entre les habitants installés et les nouveaux arrivants, prétendants à des équipements publics supplémentaires sont faiblement actionnés. Ceci impose alors à la CCPC de mobiliser ses propres ressources ou recourir à l'emprunt.

Dans ce contexte, après avoir adopté le régime de la fiscalité professionnelle unique à la fin de l'année 2017, la communauté de communes a fait évoluer ses taux de fiscalité de 7 % en 2018, afin de préserver une situation financière saine dans ses indicateurs de gestion (épargne nette positive et capacité de désendettement inférieure à 10 ans).

Sur les budgets annexes eau et assainissement, la communauté de communes maintient sa volonté d'accompagner l'urbanisation des communes et répondre aux nouvelles exigences dans le domaine de l'environnement.

Les résultats financiers sont assez tendus sur le budget assainissement, qui a cependant connu sur 2020 un niveau de recettes assez élevé. Son taux d'endettement reste maîtrisé.

Sur le budget de l'eau, le niveau de recettes est important et permet de connaître une situation très saine, et un endettement réduit.

Enfin, les deux budgets annexes de la Zone des Voisins et de « Usse et Bornes » restent très réduits en termes d'activité.

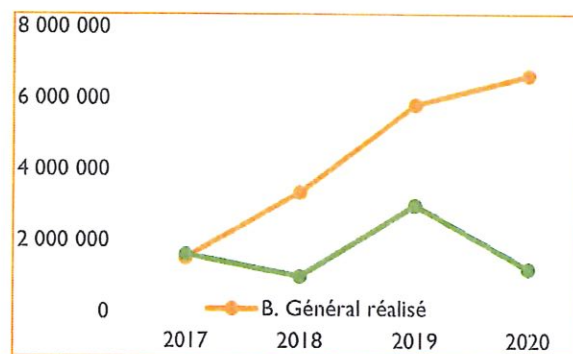
L'analyse rétrospective du budget général sur les 6 exercices passés révèle une situation financière maîtrisée.

## ZOOM SUR LES INVESTISSEMENTS TRAVAUX (COMPTES 21 ET 23)

On constate depuis 4 années une montée en puissance forte des travaux d'investissements de la Communauté de Communes (comptes 21 et 23), qui s'explique par la situation de fin de mandat et les besoins importants relevés, notamment au niveau scolaire (mais également par la réalisation du gymnase intercommunal).

Néanmoins, il y a un décalage important avec les crédits budgétés, ce qui s'explique tant par l'absence de système d'Autorisation de Programmes / Crédits de Paiement que par les limites humaines liées à l'effectif de la CCPC dans sa capacité à porter des projets de travaux.

	articles	2017		2018		2019		2020	
		crédits budgétés	réalisés	crédits budgétés	réalisés	crédits budgétés	réalisés	crédits budgétés	réalisés
B U D G E T	21	1 775 793	727 919	1 794 111	1 188 551	2 187 815	833 175	1 916 047	849 488
	23	3 556 847	779 413	8 953 895	2 118 358	12 241 605	4 580 849	11 444 323	4 779 321
	45	50 000	11 664	380 000	51 478	1 746 040	406 174	3 490 176	1 011 682
	<b>TOTAL</b>	<b>5 382 640</b>	<b>1 518 996</b>	<b>11 128 006</b>	<b>3 358 387</b>	<b>16 175 460</b>	<b>5 820 197</b>	<b>16 850 546</b>	<b>6 640 491</b>
Evolution (multiplication depuis 2017)		x1	x1	2,07	2,21	3,01	3,83	3,13	4,37
B U D G E T	21	385 523	278 839	230 735	171 401	205 845	126 472	360 954	218 987
	23	2 352 899	392 917	3 470 654	291 870	4 691 182	1 796 493	3 063 198	412 764
	<b>TOTAL</b>	<b>2 738 422</b>	<b>671 756</b>	<b>3 701 389</b>	<b>463 271</b>	<b>4 897 027</b>	<b>1 922 965</b>	<b>3 424 152</b>	<b>631 751</b>
A S S A I N D I S S E M E N	21	298 525	250 635	84 102	66 078	69 816	33 370	479 000	187 152
	23	1 353 931	694 780	1 514 519	476 616	1 981 509	1 040 715	711 287	389 192
<b>TOTAL</b>	<b>1 652 456</b>	<b>945 415</b>	<b>1 598 621</b>	<b>542 694</b>	<b>2 051 325</b>	<b>1 074 085</b>	<b>1 190 287</b>	<b>576 344</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9 773 517</b>	<b>3 136 167</b>	<b>16 428 016</b>	<b>4 364 352</b>	<b>23 123 812</b>	<b>8 817 248</b>	<b>21 464 985</b>	<b>7 848 586</b>
Evolution (multiplication depuis 2017)		x1	x1	1,68	1,39	2,37	2,81	2,20	2,50





## TRAVAUX ENVISAGES SUR LE BUDGET GENERAL

Les travaux envisagés sur l'année 2021, sur le budget général, sont les suivants :

### Projets engagés à finaliser (y compris RAR 2020, qui seront repris au BS)

#### Complexe sportif de Cruseilles :

- Dépenses = 670k€ (550k€ au ch. 23 + 120k€ au ch. 45)
- Recettes = 1 210k€ (560k€ au ch. 13 + 650k€ au ch. 45)

#### Pôle socio-éducatif de Cruseilles :

- Dépenses = 2 580k€ (2 100k€ au ch. 23 + 480k€ au ch. 45)
- Recettes = 580k€ (80k€ au ch. 13 + 500k€ au ch. 45)

#### Groupe scolaire de Copponex + micro-crèche :

- Dépenses = 1 850k€ (1 200k€ au ch. 23 + 650k€ au ch. 45)
- Recettes = 820k€ (210k€ au ch. 13 + 610k€ au ch. 45)

#### Groupe scolaire de Cuvat + cantine / garderie :

- Dépenses = 4 010k€ (2 860 k€ au ch. 23 + 1 150k€ au ch. 45)
- Recettes = 1 350k€ (200k€ au ch. 13 + 1 150k€ au ch. 45)

#### Vestiaires de Copponex :

- Dépenses = 100 k€ au ch. 23

### Projets à engager

#### Terrain d'accueil des gens du voyage :

- Travail du maître d'œuvre en cours - estimation à hauteur de 650k€

#### Ecole de Charly :

- Engagement du concours - Dépenses= 125k€ études

#### Ecole de Cernex :

- Etudes d'aménagement à engager / travaux à programme

#### Aménagements Parkings : (à réaliser sur 2021 si possible)

- Parking de covoiturage Mont-Sion = en attente chiffrage définitif + subventions potentielles

#### Eau Pluviale :

- Etudes et Moe route de Promery à Cuvat : 24 k€
- Acquisition foncier et Etudes pour bassin de rétention à Allonzier : 72k€

## TRAVAUX ENVISAGES SUR LE BUDGET EAU POTABLE

- Travaux de renouvellement Chevoinche Bougy (marchés déjà signés) : 520 000 € HT
- Travaux de renouvellement Chez Vaudey (marchés déjà signés) : 460 000 € HT
- Travaux de renouvellement Les Lavorel à Cuvat (marchés déjà signés) : 400 000 € HT
- Réservoir de chez Gresat (Cernex) : 500 000 € HT
- Ressource de Mallabranche, acquisitions foncières et études : 80 000€ HT
- Sécurisation de la Touvière Le Sappey : 100 000 € HT
- Etudes et Moe route de Promery à Cuvat : 40 000 € HT

## TRAVAUX ENVISAGES SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

- Renouvellement des postes de refoulement de Langin et des Alouettes à Allonzier : 150 000 € HT
- Remplacement de la supervision de la STEP d'Allonzier et des Postes de Refoulement : 40 000 € HT
- Extension du réseau à la Cour à Cercier : 120 000 € HT
- Renouvellement et réparation sur la canalisation de transport Cruseilles, 1<sup>ère</sup> tranche : 200 000 € HT
- Etudes et Moe route de Promery à Cuvat : 60 000 € HT